



Verallia lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris

Paris, le 23 septembre 2019

- Fourchette indicative du prix de l'offre applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global : entre 26,50 euros et 29,50 euros par action.
- Taille initiale de l'offre : cession d'un nombre maximum de 34 377 363 actions existantes (soit environ 911 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'offre) par (i) Horizon Parent Holdings Sàrl, une société détenue à hauteur de 90% par AIF VIII Euro Leverage, L.P., un fonds d'investissements géré par un affilié d'Apollo Global Management, Inc., et à hauteur de 10% par Bpifrance Participations (« **Horizon Parent Holdings** »), (ii) certains cadres et dirigeants du Groupe (les « **Managers** ») ainsi que (iii) certains co-investisseurs (les « **Co-investisseurs** ») et, ensemble avec Horizon Parent Holdings et les Managers, les « **Actionnaires Cédants** »).
- Option de surallocation portant sur la cession d'actions existantes supplémentaires par Horizon Parent Holdings, représentant un maximum de 9,8 % du nombre cumulé d'actions cédées initiales, soit un maximum de 3 373 585 actions cédées supplémentaires (sur la base d'un prix de l'offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'offre).
- Engagements de souscription de Bpifrance Participations à hauteur de 40 millions d'euros et de Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A (BWSA), une société d'investissement brésilienne, à hauteur de 275 millions d'euros.
- Clôture de l'offre à prix ouvert prévue le 2 octobre 2019 à 17h (heure de Paris) pour les souscriptions et achats aux guichets et à 20h (heure de Paris) pour les souscriptions et achats par Internet.
- Clôture du placement global prévue à 13h (heure de Paris) le 3 octobre 2019.
- Fixation du prix de l'offre prévue le 3 octobre 2019.
- Début des négociations des actions Verallia sur le marché réglementé d'Euronext à Paris prévue le 4 octobre 2019 sur une ligne de cotation intitulée « Verallia Promesses ».
- Règlement-livraison prévu le 7 octobre 2019.
- Début des négociations des actions prévu le 8 octobre 2019.

Verallia, leader européen, deuxième acteur en Amérique latine et troisième producteur mondial d'emballages en verre pour les boissons et les produits alimentaires¹, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment A).

Michel Giannuzzi, Président-Directeur général de Verallia, a déclaré: « Le lancement de l'introduction en bourse marque une étape importante pour Verallia. Cette opération s'inscrit dans un contexte d'amélioration continue de notre performance industrielle et commerciale, démarche que nous avons accélérée ces deux dernières années et qui commence à porter ses fruits. Acteur engagé dans l'économie circulaire, notre Groupe bénéficie de perspectives de marché favorables à l'heure où le verre – qui est un matériau sain, esthétique et durable – est de plus en plus reconnu comme un choix d'emballage responsable. De plus, notre positionnement sur des marchés finaux et géographiques porteurs et haut de gamme nous permet d'offrir une opportunité unique de création de valeur. »

L'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a approuvé le 20 septembre 2019 le prospectus sous le numéro n°19-450 relatif à l'introduction en bourse de Verallia, composé d'un document d'enregistrement approuvé le 4 septembre 2019 sous le numéro I.19-031, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

¹ Sur la base du chiffre d'affaires réalisé en 2018 par les acteurs du marché dans l'Europe des 28 ainsi qu'en Suisse, Ukraine, Turquie et Russie, tel qu'extrait des informations publiquement disponibles (rapports annuels et communiqués de presse notamment).

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») ;
- un placement global (le « **Placement Global** »), principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »), et à l'extérieur des États-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du Securities Act.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions offertes allouées en réponse aux ordres d'achat émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'actions cédées dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Montant de l'Offre

L'introduction en bourse de Verallia comprendra la cession d'actions existantes par (i) Horizon Parent Holdings, (ii) les Managers ainsi que (iii) les Co-investisseurs, pour un montant brut maximum d'environ 911 millions d'euros, pouvant être porté à plus de 1 milliard d'euros au maximum (en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation), sur la base d'un prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'Offre, et d'environ 911 millions d'euros pouvant être porté à plus de 1 milliard d'euros au maximum (en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation), sur la base d'un prix de l'Offre égal à la borne supérieure de la fourchette indicative du prix de l'Offre.

Fourchette indicative de prix

Le prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative de prix comprise entre 26,50 euros et 29,50 euros par action.

Le prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix ou en cas de fixation du prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix (le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Calendrier indicatif de l'Offre

L'Offre à Prix Ouvert débutera le 23 septembre 2019 et devrait se clôturer le 2 octobre 2019 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres d'achat au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres d'achat par internet.

Le Placement Global débutera le 23 septembre 2019 et devrait se clôturer le 3 octobre 2019 à 13 heures (heure de Paris).

Les négociations des actions Verallia sur une ligne de cotation intitulée « Verallia Promesses » devraient débuter le 4 octobre 2019 sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global devrait intervenir le 7 octobre 2019.

Raisons de l'Offre

L'introduction en bourse de Verallia a pour objectif de renforcer sa visibilité auprès de ses clients et partenaires et de lui procurer une plus grande flexibilité pour saisir les opportunités de croissance futures. L'Offre donnera en outre une liquidité aux Actionnaires Cédants.

Il est rappelé que seuls les Actionnaires Cédants percevront le produit de l'offre des actions cédées dans le cadre de l'introduction en bourse.

Engagements de souscription

Bpifrance Participations, qui détient à la date du présent communiqué environ 10% du capital d'Horizon Parent Holdings, l'un des Actionnaires Cédants, s'est engagée à passer un ordre de souscription dans le livre d'ordres d'un montant de 40 millions d'euros dans le cadre du Placement Global.

BWSA, une société d'investissement brésilienne, s'est engagée à passer un ordre de souscription dans le livre d'ordres d'un montant de 275 millions d'euros dans le cadre du Placement Global.

Révocation des ordres d'achat

Les ordres d'achat passés par internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 2 octobre 2019 à 20 heures (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès de l'intermédiaire financier mentionné ci-dessous ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 3 octobre 2019 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Intermédiaires financiers

BNP Paribas, Citigroup et Deutsche Bank AG, London Branch agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Banco Santander, Barclays, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Credit Suisse et Société Générale agissent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Apollo Global Securities, LLC et Raiffeisen Centrobank agissent en qualité de Co-Chefs de File Associés.

Engagements d'abstention et de conservation

Horizon Parent Holdings prend un engagement d'abstention et de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les Managers (dont Monsieur Michel Giannuzzi, Président-directeur général du Groupe) prennent un engagement d'abstention et de conservation d'une durée de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Certains Co-investisseurs prennent un engagement d'abstention et de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Bpifrance Participations prend un engagement d'abstention et de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

BWSA prend un engagement d'abstention et de conservation d'une durée de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 20 septembre 2019 sous le numéro 19-450, composé du document d'enregistrement approuvé le 4 septembre 2019 sous le numéro I.19-031, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Verallia, 31 Place des Corolles, Tour Carpe Diem, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société dédié à l'opération (www.ipo.verallia.com).

Le Groupe attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement et à la section 2 de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché des actions de Verallia.

À propos de Verallia – Groupe indépendant, Verallia compte parmi les trois premiers producteurs mondiaux de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires, et offre des solutions innovantes, personnalisées et respectueuses de l'environnement.

2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018, avec une production de 16 milliards de bouteilles et pots en verre.

Environ 10 000 collaborateurs, et 32 usines verrières dans 11 pays.

Pour plus d'informations : www.verallia.com.

Contacts Presse

Verallia

Brunswick Group

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Marie Segondat
marie.segondat@verallia.com
+33 6 11 44 00 09

Benoit Grange, Hugues Boëton
verallia@brunswickgroup.com
+33 1 53 96 83 83

Relations Investisseurs Verallia

Alexandra Baubigeat Boucheron
alexandra.baubigeat-boucheron@verallia.com
+33 1 71 13 10 58

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou au Groupe Verallia ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions du Groupe Verallia peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Le Groupe Verallia n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Le prospectus approuvé par l'AMF est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société dédié à l'opération (www.ipo.verallia.com).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par le Groupe Verallia d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres du Groupe Verallia sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres du Groupe Verallia ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions du Groupe Verallia n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et le Groupe Verallia n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 1er novembre 2019 inclus), BNP Paribas, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) no 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions du Groupe Verallia sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, BNP Paribas pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché

compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, BNP Paribas, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions représentant au maximum 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

Information aux distributeurs

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée («MiFID II») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les «Exigences en matière de gouvernance»), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout «producteur» (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'«Evaluation du marché cible»). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Annexe

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Prospectus approuvé en date du 20 septembre 2019 par l'AMF sous le numéro 19-450

Section 1 – Introduction

Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières

Libellé pour les actions : Verallia

Code ISIN : FR0013447729

Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale : Verallia (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales et participations, le « Groupe »).

Lieu et numéro d'immatriculation : R.C.S. Nanterre 812 163 913.

LEI : 5299007YZU978DE0ZY32.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus

Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France.

Le Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 4 septembre 2019 sous le numéro I. 19-031 par l'AMF.

Date d'approbation du Prospectus

20 septembre 2019.

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.

Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet d'une offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.

L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions de la Société dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

2.1 Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?	<ul style="list-style-type: none">- Dénomination sociale : Verallia.- Siège social : 31 Place des Corolles, Tour Carpe Diem, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France.- Forme juridique : société anonyme, à conseil d'administration.- Droit applicable : droit français.- Pays d'origine : France. <p>Principales activités</p> <p>Le Groupe est, en termes de chiffre d'affaires, le troisième producteur mondial et le premier producteur en Europe d'emballages en verre pour les boissons et les produits alimentaires ; il est en outre, en termes de volumes vendus, le premier producteur en Europe du Sud et de l'Ouest, le deuxième producteur en Europe du Nord et de l'Est et le deuxième producteur en Amérique latine. Le Groupe offre des solutions innovantes, personnalisées et respectueuses de l'environnement à plus de 10 000 clients répartis à travers le monde.</p> <p>Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de</p>
---	--

2 415,8 millions d'euros et un EBITDA ajusté¹ consolidé de 543,3 millions d'euros.

Le Groupe organise ses activités en trois segments opérationnels :

- *Europe du Sud et de l'Ouest*, comprenant les sites de production localisés en France, en Italie, en Espagne et au Portugal. L'Europe du Sud et de l'Ouest a représenté 68% du chiffre d'affaires consolidé et 66% de l'EBITDA ajusté du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les activités du Groupe en Europe du Sud et de l'Ouest sont principalement orientées vers les bouteilles pour vins tranquilles et vins pétillants et les contenants pour spiritueux, segments de marché dont la croissance est portée par les exportations ;
- *Europe du Nord et de l'Est*, comprenant les sites de production localisés en Allemagne, Russie, Ukraine et Pologne. L'Europe du Nord et de l'Est a représenté 22% du chiffre d'affaires consolidé et 20% de l'EBITDA ajusté du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les activités du Groupe en Europe du Nord et de l'Est sont principalement orientées vers les bouteilles pour la bière, particulièrement en Allemagne, et les pots et bouteilles pour le marché alimentaire, destinés en grande partie aux marchés locaux ;
- *Amérique latine*, comprenant les sites de production localisés au Brésil, en Argentine et au Chili. L'Amérique latine a représenté 10% du chiffre d'affaires consolidé et 14% de l'EBITDA ajusté du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les activités du Groupe en Amérique latine sont principalement orientées vers les bouteilles pour les vins tranquilles, segment de marché dont la croissance est portée par les exportations, ainsi que les bouteilles pour la bière au Brésil.

¹ L'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel retraité de certaines charges et/ou produits à caractère non récurrent ou de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe tels que les dépréciations et amortissements, des coûts liés aux restructurations, des coûts liés aux acquisitions et M&A, des effets de l'hyperinflation, des coûts liés aux plans d'actionnariat du management, des effets liés aux cessions et risques filiales, des frais de fermeture de sites et carve-out, et d'autres éléments. L'EBITDA ajusté n'est pas un agrégat comptable standardisé répondant à une définition unique généralement acceptée. Il ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle ou encore à une mesure de liquidité. D'autres émetteurs pourraient calculer l'EBITDA ajusté de façon différente par rapport à la définition retenue par le Groupe.

Actionnariat à la date du Prospectus

A la date du Prospectus, l'actionnaire unique de la Société est Horizon Intermediate Holdings S.C.A., une société détenue à hauteur de 96,71% par la société Horizon Parent Holdings S.à.r.l. et à hauteur de 3,04% par certains cadres dirigeants du Groupe et par des co-investisseurs. Horizon Parent Holdings S.à.r.l. est détenue à hauteur de 90% par AIF VIII Euro Leverage L.P., un fonds d'investissement géré par un affilié d'Apollo Global Management, Inc., et à hauteur de 10% par Bpifrance Participations.

À l'occasion de son introduction en bourse, le Groupe entend procéder à une simplification de sa structure juridique (la « **Réorganisation** »). La Réorganisation prévoit principalement (i) l'incorporation au capital de la Société du solde du prêt (principal et intérêts) qui lui a été consenti par son associé unique, la société luxembourgeoise Horizon Intermediate Holdings S.C.A., via une augmentation de capital de la Société (la « **Capitalisation du Prêt Intragroupe** »), (ii) le regroupement des actions ordinaires de la Société de sorte que la valeur nominale de chaque action soit augmentée à 3,38 euros (le « **Regroupement d'Actions** »), (iii) la fusion-absorption de la société Horizon Holdings II par la société Horizon Holdings I, puis la fusion-absorption de la société Horizon Holdings I par la Société, (iv) la fusion-absorption par la Société de la société Horizon Intermediate Holdings S.C.A., portant notamment l'actionnariat des cadres et dirigeants du Groupe et (v) l'apport par le FCPE Verallia à la Société de l'intégralité des actions ordinaires et de préférence qu'il détient dans le capital de Verallia Packaging, en échange d'actions ordinaires nouvelles de la Société.

Principal dirigeant

Monsieur Michel Giannuzzi, Président-Directeur général de la Société.

Contrôleurs légaux des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit (63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine), membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, représenté par Itto El Hariri.

BM&A (11, rue de Laborde, 75008 Paris), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, représenté par Gilles Rabier.

2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Semestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2018
Chiffre d'affaires	2 415,8	2 396,3	2 289,8	1 329,4	1 243,5
Résultat opérationnel	221,2	158,5	112,0	159,1	113,2
Résultat net	48,5	12,9	(27,0)	71,7	32,6

Informations financières sélectionnées du bilan consolidé

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Semestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2018
Total de l'actif	3 347,7	3 405,0	3 606,8	3 350,5	3 350,5
Total des capitaux propres	50,6	23,4	66,4	116,5	116,5
Endettement financier net*	1 982,5	2 102,0	2 185,5	1 952,0	1 952,0

* Incluant l'endettement au titre du Prêt Intragroupe, qui a été capitalisé à la date du Prospectus.

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Semestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2018
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	429,3	425,2	414,5	237,9	232,4
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(220,0)	(233,6)	(250,7)	(103,5)	(141,9)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(162,5)	(167,1)	(174,4)	(154,4)	48,7

Principaux indicateurs de performance

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Semestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2018
EBITDA ajusté (en millions d'euros)	543,3	503,7	467,0	312,8	275,5
Marge d'EBITDA ajusté	22,5%	21,0%	20,4%	23,5%	22,2%
Cash conversion ²	58,6%	53,2%	48,8%	68,9%	62,6%

² La cash conversion correspond aux cash flows rapportés à l'EBITDA ajusté ; les cash flows correspondent à l'EBITDA ajusté diminué des Capex. Les Capex correspondent aux achats d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Prévisions 2019

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur la base des hypothèses décrites au chapitre 11 du Document d'Enregistrement, le Groupe prévoit notamment :

- une croissance organique de son chiffre d'affaires consolidé entre 6% et 8% ;
- un EBITDA ajusté d'environ 610 millions d'euros ; et
- un ratio endettement financier net/EBITDA ajusté d'environ 2,7x au 31 décembre 2019.

Objectifs 2020 – 2022

Le Groupe se fixe pour objectifs, pour la période 2020-2022, sur la base des hypothèses décrites aux chapitres 10 et 11 du Document d'Enregistrement (et notamment la poursuite du déploiement du plan d'amélioration de la performance industrielle (*Performance Action Plan*)) :

- un TCAM de croissance organique de son chiffre d'affaires consolidé compris entre 3% et 5% (à taux de change et périmètre constants) ;
- une marge d'EBITDA ajusté supérieure à 25% en 2022 ;
- le maintien d'un ratio d'endettement financier net/EBITDA ajusté compris entre 2x et 3x sur la période 2020-2022.

2.3	<p>Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur?</p>	<p>Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :</p> <p>Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'évolution de la demande d'emballages en verre, qui dépend notamment de l'évolution des habitudes de consommation, des évolutions législatives ou sociologiques ou encore des considérations de santé ou de sécurité publique ; - Risques liés à l'évolution du coût de l'énergie (gaz naturel, électricité et fioul), qui a représenté 18% du coût des ventes du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; - Risques liés aux coûts et à la fourniture des matières premières, telles que le sable verrier, le calcaire et le carbonate de soude, ainsi que du calcin (verre recyclé), qui ont représenté 29% du total des achats du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; - Risques liés aux coûts significatifs pour se conformer à la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement, de santé publique et de sécurité, notamment concernant les rejets de dioxyde de carbone ; - Risques liés à la concurrence de producteurs d'autres types d'emballages et à une éventuelle substitution d'autres matériaux au verre d'emballage (aluminium, plastique, briques). <p>Risques relatifs aux activités du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'équilibre entre l'offre et la demande d'emballage en verre et à l'adaptation de l'outil industriel, notamment en raison de la mise en service de nouvelles capacités de production et des coûts liés au transport des emballages en verre ; - Risques liés à la mise en œuvre du programme d'excellence opérationnelle du Groupe (<i>Verallia Industrial Management (VIM) 2.0</i>), et notamment ses objectifs en matière de sécurité, qualité, performance industrielle et réduction des coûts de fabrication, grâce notamment à la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la performance industrielle (<i>Performance Action Plan (PAP)</i>), au soutien de la réalisation de ses objectifs 2020 - 2022; - Risques liés à l'exploitation de sites industriels, tels que des accidents industriels, des catastrophes naturelles ou des incendies, susceptibles de générer des dangers pour les biens, les personnes et l'environnement ou encore des interruptions imprévues de production. <p>Risques de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'évolution des taux de change, notamment au regard des activités du Groupe en Amérique latine (Argentine, Brésil). <p>Risques juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'activité du Groupe est soumise à de nombreuses réglementations, notamment en matière environnementale et de santé publique, qui pourraient évoluer à l'avenir ; - Risques liés aux réclamations au titre de maladies professionnelles.
-----	---	---

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

3.1	<p>Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières?</p>	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris est demandée sont l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société à l'issue de la Réorganisation, dont le nombre dépendra du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), toutes de même valeur nominale, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (Code ISIN : FR0013447729) (les « Actions Existantes »).</p> <p>L'Offre portera sur un nombre maximum de 34 377 363 Actions Existantes (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre) et sur un nombre minimum de 30 881 355 Actions Existantes (sur la base de la borne supérieure de la fourchette indicative de Prix de l'Offre) (soit environ 911 millions d'euros), cédées par (i) Horizon Parent Holdings Sàrl, une société détenue à hauteur de 90% par AIF VIII Euro Leverage, L.P., un fonds d'investissements géré par un affilié d'Apollo Global Management, Inc., et à hauteur de 10% par Bpifrance Participations (« Horizon Parent Holdings »), (ii) certains cadres et dirigeants du Groupe (les « Managers ») ainsi que (iii) certains co-investisseurs (les « Co-investisseurs » et, ensemble avec Horizon Parent Holdings et les Managers, les « Actionnaires Cédants »), (les « Actions Cédées Initiales »), auxquelles pourrait s'ajouter un nombre maximum de 3 373 585 Actions Existantes (soit environ 89 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) cédées par Horizon Parent Holdings en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini ci-après) (les « Actions Cédées »).</p>
-----	--	---

		<p>Supplémentaires ») (les Actions Cédées Initiales et les Actions Cédées Supplémentaires sont désignées ensemble les « Actions Cédées »).</p> <p>Monnaie, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises</p> <p><i>Devise</i> : Euro.</p> <p><i>Libellé pour les actions</i> : Verallia.</p> <p>A la date du Prospectus, la valeur nominale par action ordinaire est égale, à la suite de la Capitalisation du Prêt Intragroupe et du Regroupement d'Actions, à 3,38 euros.</p> <p>Droits attachés aux actions</p> <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société qui régiront la Société à compter de son introduction en bourse, les principaux droits attachés aux actions de la Société seront les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de deux ans au nom du même actionnaire (à compter de la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris), (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p> <p>Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</p> <p>Sans objet.</p> <p>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions</p> <p>Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p> <p>Politique en matière de dividendes</p> <p>La Société n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2016, 2017 et 2018. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, le Groupe entend distribuer en 2020 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 un dividende annuel d'un montant de 100 millions d'euros. Le Groupe se fixe pour objectif de distribuer sur la période 2020 – 2022 des dividendes pour un montant annuel supérieur à 40% de son résultat net consolidé, et au minimum un montant annuel de 100 millions d'euros, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.</p>
3.2	Où les valeurs mobilières seront-elles négociées?	<p>L'admission des Actions Existantes, dont le nombre maximum est de 118 404 399 (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), est demandée sur le compartiment A d'Euronext Paris.</p> <p>Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p>
3.3	Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?	<p>Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - un marché liquide des actions de la Société pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - la cession par le principal actionnaire, Horizon Parent Holdings, d'un nombre important d'actions de la Société, à l'issue de la période de conservation, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société ; - Horizon Parent Holdings continuera de détenir le contrôle de la Société après l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Paris et sera en mesure de contrôler la plupart des décisions sociales et d'influencer significativement l'activité et la stratégie du Groupe.
Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé		
4.1	A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?	<p>Structure de l'Offre</p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Cédées soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant (i) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») et (ii) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »), comportant (a) un placement en France et (b) un placement privé international dans certains</p>

	<p>pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A du <i>U.S. Securities Act</i> de 1933, tel que modifié (le « <i>Securities Act</i> ») et à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du <i>Securities Act</i>.</p> <p>Option de Surallocation</p> <p>Horizon Parent Holdings consentira à BNP Paribas (ou toute entité agissant pour son compte) agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Garants, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 9,8% du nombre cumulé d'Actions Cédées Initiales, soit un maximum de 3 373 585 Actions Cédées Supplémentaires (sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (l'« Option de Surallocation »).</p> <p>Fourchette indicative du Prix de l'Offre</p> <p>Le prix des actions cédées dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions cédées dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>La fourchette indicative du Prix de l'Offre arrêtée par le conseil d'administration de la Société est comprise entre 26,50 et 29,50 euros par action. Cette fourchette du Prix de l'Offre est indicative et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative du Prix de l'Offre.</p>
	<p>Calendrier indicatif</p> <p>20 septembre 2019 Approbation du Prospectus par l'AMF.</p> <p>23 septembre 2019 Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus. Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'OPO. Ouverture de l'OPO et du Placement Global.</p> <p>2 octobre 2019 Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet.</p> <p>3 octobre 2019 Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris). Fixation du Prix de l'Offre. Signature du Contrat de Garantie. Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre. Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre. Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris. Début de la période de stabilisation éventuelle.</p> <p>4 octobre 2019 Début des négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Verallia Promesses » jusqu'à la date de règlement livraison de l'OPO et du Placement Global).</p> <p>7 octobre 2019 Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global.</p> <p>8 octobre 2019 Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Verallia ».</p> <p>1^{er} novembre 2019 Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation. Fin de la période de stabilisation éventuelle.</p> <p>Modalités de souscription</p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 2 octobre 2019 à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Garants au plus tard le 3 octobre 2019 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.</p> <p>Révocation des ordres</p> <p>Les ordres d'achat passés par les investisseurs sur Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 2 octobre 2019 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par</p>

		<p>d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.</p> <p>Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Garant ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 3 octobre 2019 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.</p> <p>Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'Offre</p> <p>A titre illustratif, à l'issue de la Réorganisation et de l'Offre, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (étant précisé que les montants ci-dessous prennent pour hypothèse la cession par les Managers et les Co-investisseurs du nombre maximum d'Actions Cédées Initiales qu'ils peuvent céder).</p>																																																	
		<table border="1" data-bbox="347 488 1481 831"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="2">Après l'Offre et hors exercice de l'Option de Surallocation</th> <th colspan="2">Après l'Offre et après exercice en totalité de l'Option de Surallocation</th> </tr> <tr> <th>Nombre total d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote</th> <th>Nombre total d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Horizon Parent Holdings³</td> <td>75 127 183</td> <td>63,4%</td> <td>71 753 598</td> <td>60,6%</td> </tr> <tr> <td>Managers</td> <td>4 889 948</td> <td>4,1%</td> <td>4 889 948</td> <td>4,1%</td> </tr> <tr> <td>Co-investisseurs</td> <td>759 435</td> <td>0,6%</td> <td>759 435</td> <td>0,6%</td> </tr> <tr> <td>FCPE Verallia</td> <td>3 250 470</td> <td>2,7%</td> <td>3 250 470</td> <td>2,7%</td> </tr> <tr> <td>Bpifrance Participations</td> <td>1 509 433</td> <td>1,3%</td> <td>1 509 433</td> <td>1,3%</td> </tr> <tr> <td>Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A.</td> <td>10 377 358</td> <td>8,8%</td> <td>10 377 358</td> <td>8,8%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>22 490 572</td> <td>19,0%</td> <td>25 864 157</td> <td>21,8%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>118 404 399</td> <td>100%</td> <td>118 404 399</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>³ Société détenue à hauteur de 90% par AIF VIII Euro Leverage, L.P., un fonds d'investissements géré par un affilié d'Apollo Global Management, Inc., et à hauteur de 10% par Bpifrance Participations.</p> <p>Estimation des dépenses totales liées à l'Offre Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 10 millions d'euros.</p> <p>Dépenses facturées à l'investisseur par la Société Sans objet.</p>	Actionnaires	Après l'Offre et hors exercice de l'Option de Surallocation		Après l'Offre et après exercice en totalité de l'Option de Surallocation		Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote	Horizon Parent Holdings ³	75 127 183	63,4%	71 753 598	60,6%	Managers	4 889 948	4,1%	4 889 948	4,1%	Co-investisseurs	759 435	0,6%	759 435	0,6%	FCPE Verallia	3 250 470	2,7%	3 250 470	2,7%	Bpifrance Participations	1 509 433	1,3%	1 509 433	1,3%	Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A.	10 377 358	8,8%	10 377 358	8,8%	Public	22 490 572	19,0%	25 864 157	21,8%	Total	118 404 399	100%	118 404 399	100%
Actionnaires	Après l'Offre et hors exercice de l'Option de Surallocation			Après l'Offre et après exercice en totalité de l'Option de Surallocation																																															
	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote																																															
Horizon Parent Holdings ³	75 127 183	63,4%	71 753 598	60,6%																																															
Managers	4 889 948	4,1%	4 889 948	4,1%																																															
Co-investisseurs	759 435	0,6%	759 435	0,6%																																															
FCPE Verallia	3 250 470	2,7%	3 250 470	2,7%																																															
Bpifrance Participations	1 509 433	1,3%	1 509 433	1,3%																																															
Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A.	10 377 358	8,8%	10 377 358	8,8%																																															
Public	22 490 572	19,0%	25 864 157	21,8%																																															
Total	118 404 399	100%	118 404 399	100%																																															
<p>4.2</p>	<p>Pourquoi ce prospectus est-il établi ?</p>	<p>L'introduction en bourse de la Société a pour objectif de renforcer sa visibilité auprès de ses clients et partenaires et de lui procurer une plus grande flexibilité pour saisir les opportunités de croissance futures. L'Offre donnera en outre une liquidité aux Actionnaires Cédants.</p> <p>Il est rappelé que seuls les Actionnaires Cédants percevront le produit de l'offre des Actions Cédées.</p> <p>Produit de la cession des Actions Cédées revenant aux Actionnaires Cédants</p> <p>Environ 911 millions d'euros bruts pouvant être porté à environ 1 milliard d'euros maximum (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation), sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, et à environ 911 millions d'euros bruts, pouvant être porté à environ 1 milliard d'euros maximum (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation), sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.</p> <p>Contrat de Garantie</p> <p>L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie par un groupe d'établissements financiers composé de BNP Paribas, Citigroup Global Markets Limited et Deutsche Bank AG, London Branch en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés »), de Banco Santander, Barclays Bank PLC, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Credit Suisse et Société Générale en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés (les « Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ») et d'Apollo Global Securities, LLC et Raiffeisen Bank International AG en qualité de co-chefs de file associés (ensemble avec les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « Garants ») portant sur l'intégralité des Actions Cédées (le « Contrat de Garantie »).</p> <p>Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.</p> <p>Intentions de souscription</p> <p>Bpifrance Participations, qui détient, à la date du présent Prospectus, environ 10% du capital d'Horizon Parent Holdings S.à.r.l., l'un des Actionnaires Cédants, s'est engagée envers la Société à passer un ordre d'un montant de 40 millions d'euros dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Brasil Warrant Administração de Bens e Empresas S.A. (« BWSA »), une société d'investissement brésilienne, s'est engagée envers la Société à passer un ordre d'un montant de 275 millions d'euros dans le cadre du Placement Global.</p> <p>Principaux conflits d'intérêts liés à l'Offre ou à l'admission à la négociation</p> <p>Apollo Global Securities, LLC est un affilié d'Apollo Global Management, Inc., Co-Chef de File Associé</p>																																																	

	<p>de l'Offre, qui conseille les fonds détenant 90% du capital d'Horizon Parent Holdings Sàrl, un des Actionnaires Cédants.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation d'Horizon Parent Holdings, de Messieurs Pierre Vareille et José Arozamena et Bpifrance Participations</p> <p>180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Engagement de conservation des Managers (dont Monsieur Michel Giannuzzi, Président-directeur général de la Société) et de BWSA</p> <p>365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>
--	--